

# Conditions Générales d'Utilisation

## ADspace & ADspace Entreprises

### I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

France Télévisions Publicité, société anonyme au capital de 38 100 euros, ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92100), 64-70 avenue Jean-Baptiste Clément, SIREN 332 050 038 RCS Nanterre (ci-après désignée France Télévisions Publicité), a vocation à exploiter le Service suivant :

- ADspace accessible à l'adresse URL suivante :

[https://login.adspace.francetvpub.fr/oauth2/authorize?client\\_id=53sic8vpgiv3u3ckg3l9ucjg&redirect\\_uri=https%3A%2F%2Fwww.francetvpub.fr%2Fextranet%2FconnecterFTP.php&response\\_type=code&scope=openid+profile&state=53sic8vpgiv3u3ckg3l9ucjg](https://login.adspace.francetvpub.fr/oauth2/authorize?client_id=53sic8vpgiv3u3ckg3l9ucjg&redirect_uri=https%3A%2F%2Fwww.francetvpub.fr%2Fextranet%2FconnecterFTP.php&response_type=code&scope=openid+profile&state=53sic8vpgiv3u3ckg3l9ucjg)

Pour les besoins des présentes conditions générales d'utilisation :

« **l'Entreprise** » : désigne toute personne morale pour le compte de laquelle un droit d'accès au Service va être créé à titre professionnel conformément aux dispositions de la clause « Accès » des CGU.

« **CGU ou Conditions Générales d'Utilisation** » : renvoient aux dispositions prévues aux présentes, régissant l'accès et l'utilisation du Service.

« **Contenus** » : renvoient, par extension, aux contenus et éléments constitutifs du Service, notamment les photographies, images, textes, articles, illustrations.

« **Service** » : renvoie à la plateforme ADspace et/ou la plateforme ADspace Entreprises éditées par France Télévisions Publicité.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ayant un droit d'accès au Service à titre professionnel conformément aux dispositions de la clause « Accès » des CGU.

### II. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet à l'Utilisateur, pour le compte de l'Entreprise, de réaliser directement les achats d'espaces publicitaires et d'accéder à d'autres fonctionnalités permettant notamment l'optimisation de campagne publicitaire. Il est expressément convenu que France Télévisions Publicité se réserve la possibilité de faire évoluer à tout moment et sans information préalable le Service décrit au présent article.

La plateforme ADspace Entreprises présente la spécificité de promouvoir auprès de l'Entreprise plusieurs agences de publicité offrant des catégories d'offres déterminées dans une zone géographique fixée, et de mettre en relation l'Entreprise avec l'agence qu'elle aura choisie au regard de critères qui lui sont propres (ci-après « l'Agence »). L'Entreprise et l'Agence sélectionnée restent libres de contracter ensemble, sans que France Télévisions

Publicité ne soit partie au contrat. Aussi, l'Entreprise est pleinement informée qu'aucune responsabilité de France Télévisions Publicité ne saurait être engagée, directement ou indirectement, du fait de la relation contractuelle née entre elle-même et l'Agence sélectionnée. De la même manière, il est expressément convenu que France Télévisions Publicité ne saurait être appelée en garantie par l'Entreprise du fait d'éventuels manquements par l'Agence sélectionnée à ses obligations contractuelles. Aucune indemnité, compensation ou réduction de prix ne pourront être sollicitées par l'Entreprise de ces chefs.

La description du Service est définie dans les différentes Conditions Générales de Vente accessibles à l'adresse suivante : <https://www.francetvpub.fr/cgv-2021/#>

L'Utilisateur et l'Entreprise sont informés et reconnaissent que, les informations accessibles via le Service comprenant notamment toutes les simulations proposées via le Service sont données à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer une offre ferme et définitive.

Par ailleurs, dans un souci de bon fonctionnement du Service, France Télévisions Publicité se réserve la possibilité de limiter la durée de disponibilité des données au profit de l'Utilisateur en fonction des capacités du système servant à la mise en œuvre du Service et au stockage des données, et ne s'engage pas à fournir l'exhaustivité de toutes les campagnes publicitaires dont France Télévisions Publicité assure la programmation. France Télévisions Publicité ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage lié à l'un de ces motifs.

### III. UTILISATEURS/ ACCES :

#### - 1 : AdSpace :

Le Service est réservé aux seuls Utilisateurs dûment autorisés par France Télévisions Publicité qui disposent d'un mot de passe et d'un code d'accès qui sont strictement personnels et confidentiels.

Pour obtenir son code d'accès et son mot de passe, deux possibilités s'offrent à l'Utilisateur :

- L'Entreprise doit indiquer au service planning de France Télévisions Publicité les noms et prénoms des personnes habilitées à confirmer et à consulter les ordres, l'Utilisateur, ainsi que leurs adresses email et ce, en remplissant le formulaire de demande de code d'accès tel que publié par France Télévisions Publicité,
- ou L'Entreprise désigne un administrateur de son compte sur le Service en remplissant le formulaire de demande de code d'accès Administrateur tel que publié par France Télévisions Publicité. L'Entreprise via son Administrateur aura la possibilité, sous sa seule responsabilité et à sa seule discrétion, de créer des comptes utilisateurs et de déterminer leurs droits d'accès au sein du Service de France Télévisions Publicité.

Pour rappel, chaque compte dûment créé est obligatoirement lié à l'adresse électronique professionnelle désignée par l'Entreprise. Il est prévu que l'adresse électronique professionnelle s'entend comme celle fournie par le représentant de l'Entreprise dûment habilité à cette fin, dans le cadre d'un usage purement professionnel et en lien avec ses missions. A défaut, France Télévisions Publicité et/ou l'Administrateur se réserve le droit de suspendre ledit compte.

L'activation du compte se fait par l'Entreprise, par le biais de l'Utilisateur, dès la réception de son identifiant et d'un mot de passe temporaire fournis par France Télévisions Publicité. Une fois activé, l'Entreprise, par le biais de l'Utilisateur a l'obligation de modifier ce mot de passe ; France Télévisions Publicité n'a aucun accès à ce mot de passe.

Par l'activation du compte en ligne, l'Entreprise et l'Utilisateur reconnaissent et acceptent la charte informatique de France Télévisions Publicité en toutes ses dispositions

L'Entreprise informera France Télévisions Publicité, par lettre recommandée avec avis de réception, des changements d'Utilisateur ou d'Administrateur et/ou de sa volonté de ne plus utiliser ou modifier ses codes et mots de passe étant précisé que toute demande ne pourra prendre effet qu'à l'issue d'un délai d'un jour ouvré suivant la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'Entreprise et/ou l'Utilisateur sont responsables de la détention, de la transmission et de l'usage de ses codes et mots de passe confidentiels.

L'Entreprise et/ou l'Utilisateur sont responsables de l'utilisation du compte, laquelle doit intervenir dans un cadre exclusivement professionnel.

## **- 2 : ADspace Entreprises :**

Toute connexion à la plateforme ADspace Entreprise, la consultation et l'utilisation de ses Contenus s'effectue dans le cadre des présentes CGU.

La création du compte sur la plateforme ADSpace Entreprise se fait par l'Entreprise, par le biais de l'Utilisateur, lequel devra remplir un certain nombre de données à caractère professionnel, dont notamment l'adresse électronique professionnelle. Pour rappel, chaque compte dûment créé est obligatoirement lié à l'adresse électronique professionnelle désignée par l'Entreprise. Il est prévu que l'adresse électronique professionnelle s'entend comme celle fournie par le représentant de l'Entreprise dûment habilité à cette fin et notamment habilité à la réalisation de paiements pour le compte de l'Entreprise, dans le cadre d'un usage purement professionnel et en lien avec ses missions. A défaut, France Télévisions Publicité se réserve le droit de suspendre ledit compte.

L'Utilisateur choisira, pour le compte de l'Entreprise, un mot de passe destiné à utiliser le compte.

France Télévisions Publicité enverra ensuite à l'adresse mail désignée un mail de confirmation comprenant un lien de validation, qui permettra l'activation du compte. Par l'activation du compte en ligne, l'Utilisateur et l'Entreprise reconnaissent et acceptent la charte informatique de France Télévisions Publicité en toutes ses dispositions.

Par l'activation du compte en ligne, l'Entreprise et l'Utilisateur reconnaissent et acceptent la charte informatique de France Télévisions Publicité en toutes ses dispositions

L'Entreprise informera France Télévisions Publicité, par lettre recommandée avec avis de réception, des changements d'Utilisateur ou de sa volonté de ne plus utiliser l'adresse mail désignée et mots de passe étant précisé que toute demande ne pourra prendre effet qu'à l'issue d'un délai d'un jour ouvré suivant la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'Entreprise et/ou l'Utilisateur sont responsables de la détention, de la transmission et de l'usage de ses codes et mots de passe confidentiels.

L'Entreprise et/ou l'Utilisateur sont responsables de l'utilisation du compte, laquelle doit intervenir dans un cadre exclusivement professionnel.

#### **IV. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

La connexion au Service est soumise à l'acceptation préalable des CGU par les Entreprises et les Utilisateurs. Dans l'hypothèse où une entreprise ou un Utilisateur refuse d'adhérer aux présentes CGU, il doit impérativement s'abstenir de tout accès au Service.

Les CGU applicables sont celles en vigueur à la date de chaque connexion de l'Utilisateur au Service. Il est précisé que France Télévisions Publicité peut faire évoluer librement à tout moment les CGU. Ces modifications sont portées à la connaissance des Utilisateurs et des Entreprises du simple fait de leur mise en ligne. Dès lors elles sont réputées acceptées sans réserve par tout Utilisateur et/ou Entreprise accédant au Service postérieurement à leur mise en ligne. Par conséquent, l'Utilisateur et/ou l'Entreprise est invité à s'y référer lors de chaque visite afin de prendre connaissance de leur dernière version disponible.

#### **V. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE**

L'utilisation du Service est soumise aux obligations prévues dans les différentes Conditions Générales de Vente de France Télévisions Publicité accessibles à l'adresse suivante : <https://www.francetvpub.fr/cgv-2021/#>.

Par ailleurs, les informations contenues sur le Service présentent un caractère confidentiel au même titre que les informations contenues dans les ordres. Tout Utilisateur ou Entreprise qui transmet des informations contenues dans le Service à des tiers non autorisés par France Télévisions Publicité risque donc d'engager sa responsabilité, les responsabilités pouvant être cumulatives le cas échéant.

France Télévisions Publicité se réserve le droit d'engager toute action à l'encontre de tout Utilisateur et/ou de toute Entreprise et/ou de tout tiers qui ne respecterait pas les CGU.

Tous les Utilisateurs et Entreprises s'engagent à garantir et indemniser France Télévisions Publicité, et tout tiers, contre tout dommage, plainte ou demande consécutif à l'envoi, l'affichage, le téléchargement, la diffusion ou la transmission d'informations contenues dans le Service par lui, en violation des CGU, ou des droits d'autrui ou de l'ordre public. Cette garantie couvre tant les sommes qui seraient dues pour indemniser les préjudices subis par France Télévisions Publicité, des annonceurs et/ou toute personne qui estimerait avoir subi un préjudice du fait des manquements de l'Utilisateur ou de l'Entreprise ainsi que les honoraires raisonnables d'avocat et frais de justice.

## **VI. RÈGLES GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'UTILISATION DU SERVICE**

France Télévisions Publicité s'efforce de fournir un accès de qualité et de permettre à l'Utilisateur d'utiliser les moyens de communication mis à sa disposition dans les meilleures conditions possibles.

En raison de la nature et de la complexité du réseau de l'internet, France Télévisions Publicité fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour permettre l'accès et l'utilisation du Service. France Télévisions Publicité ne saurait en effet assurer une accessibilité ou une disponibilité absolue du Service.

Toutefois, France Télévisions Publicité se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de modifier et/ou de fermer temporairement ou définitivement le Service notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations de maintenance ou des modifications sur les serveurs sans que cette liste ne soit limitative.

France Télévisions Publicité n'est pas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter de ces changements ou d'une indisponibilité temporaire ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie du Service ou des services qui y sont associés.

France Télévisions Publicité se réserve le droit de compléter, ou de modifier, à tout moment, le Service en fonction de l'évolution des technologies. Il appartient à l'Utilisateur de veiller aux possibilités d'évolution des moyens informatiques et de transmission à sa disposition pour que ces moyens puissent s'adapter aux évolutions du Service.

## **VII. DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles recueillies à l'occasion de la création et de l'exploitation d'un compte utilisateur sont destinées aux services internes de France Télévisions Publicité et traitées uniquement pour les finalités relatives au Service. Pour plus d'information sur le traitement de ses données, l'Utilisateur peut cliquer sur le lien suivant : <https://www.francetvpub.fr/wp-content/uploads/2020/12/politique-de-confidentialite%CC%81-tiers1.pdf>

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée, l'Utilisateur peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en écrivant au Délégué à la Protection des Données de France Télévisions Publicité à l'adresse suivante : [delegueprotectiondonnees@francetvpub.fr](mailto:delegueprotectiondonnees@francetvpub.fr).

Si l'Utilisateur estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

## **VIII. MODIFICATION ET RÉSILIATION**

France Télévisions Publicité ainsi que l'Entreprise ou l'Administrateur peuvent :

- mettre fin à tout ou partie du droit d'accès correspondant à un compte et son mot de passe,

- supprimer un compte et son mot de passe, notamment en raison de l'absence d'utilisation, ou si France Télévisions Publicité, l'Entreprise, et/ou l'administrateur a de bonnes raisons de croire qu'un Utilisateur ou un tiers a violé ou agi en contradiction avec la lettre ou l'esprit des présentes CGU.

France Télévisions Publicité peut également unilatéralement et à tout moment interrompre la fourniture du Service.

Chaque Entreprise et Utilisateur reconnaît que toute résiliation de son accès au Service en application des termes des présentes peut intervenir sans mise en demeure préalable, et reconnaît et accepte que France Télévisions Publicité sera en droit de désactiver ou supprimer à tout moment et avec effet immédiat son compte et/ou interdire tout accès ultérieur au Service.

De plus chaque Entreprise et Utilisateur reconnaît que France Télévisions Publicité ne pourra être tenue pour responsable à son encontre ou à l'encontre de tiers y compris agence ou annonceur, pour toute résiliation de son accès au Service.

## **IX. DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Chaque Entreprise et Utilisateur reconnaît et accepte que le Service et tout logiciel utilisé nécessairement en relation avec le Service peuvent contenir des informations confidentielles et protégées par le droit de propriété intellectuelle en vigueur ou toute autre loi.

France Télévisions Publicité accorde, à chaque Entreprise, par le biais de son Utilisateur, le droit non exclusif et non cessible d'utiliser le Service ; étant précisé qu'il est interdit (et qu'il est interdit d'accorder à autrui l'autorisation) de copier, modifier, créer un service dérivé, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférent au Service.

Chaque Entreprise et Utilisateur s'engage à ne pas accéder au Service par un autre moyen que fournis par France Télévisions Publicité à cet effet.

Par ailleurs, dans le cas où des créations susceptibles d'être protégées par le droit de la propriété intellectuelle seraient générées dans le cadre de l'utilisation du Service, et notamment toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, correction incorporée dans le Service et tout autre retour fourni par l'Utilisateur, il est convenu que l'Entreprise et/ou l'Utilisateur cèdera à France Télévisions Publicité, dès l'acceptation des CGU, à titre exclusif et au fur et à mesure de l'utilisation du Service, l'ensemble des droits patrimoniaux afférents aux dites créations, pour la durée légale desdits droits et pour le monde entier.

Ces droits comprennent notamment les droits de reproduction, d'utilisation, de représentation, de publication, d'édition, d'adaptation, de développement, de modification, de correction, d'intégration, de transcription, de traduction, de numérisation et de commercialisation sous toutes formes, en tout ou partie, par tout moyen et sur tous supports connus ou à venir. La cession des droits de propriété intellectuelle de l'Entreprise et/ou l'Utilisateur étant irrévocable, France Télévisions Publicité pourra en disposer à son gré, les protéger par tout dépôt à son profit qu'il estimerait nécessaire, les exploiter comme bon lui semblera et à toutes fins, les adapter, les transférer librement à toute personne physique ou morale de son choix à titre gratuit ou onéreux ou, au contraire, les abandonner

## X. GARANTIES

Chaque Entreprise et Utilisateur reconnaît et accepte expressément que :

1. L'UTILISATION DU SERVICE SE FAIT SOUS SA RESPONSABILITE. LE SERVICE ETANT FOURNI SUR LA BASE D'UN SERVICE « EN L'ETAT » ET ACCESSIBLE EN FONCTION DE SA DISPONIBILITE.
2. FRANCE TELEVISIONS PUBLICITE NE GARANTIT PAS QUE :
  - (i) LE SERVICE SERA ININTERROMPU, OPPORTUN, SÛR OU DEPOURVU DE TOUTE ERREUR
  - (ii) LES RESULTATS QUI PEUVENT ETRE OBTENUS EN UTILISANT LE SERVICE SERONT EXACTS, SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES ORDRES DE PUBLICITE FAISANT FOI.

## XI. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

1. CHAQUE ENTREPRISE ET UTILISATEUR RECONNAIT ET ACCEPTE QUE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, FRANCE TELEVISIONS PUBLICITE NE POURRA ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT EN CE Y COMPRIS NOTAMMENT LES PERTES DE PROFITS, DE CLIENTELE, DE DONNEES OU TOUTE AUTRE PERTE DE BIENS POUVANT SURVENIR
  - (i) DE L'UTILISATION OU AU CONTRAIRE DE L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER LE SERVICE,
  - (ii) SUITE A UN ACCES NON AUTORISE AU SERVICE PAR UN UTILISATEUR.
2. AUCUNE RESPONSABILITE DE FRANCE TELEVISIONS PUBLICITE NE SAURAIT ETRE ENGAGEE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DU FAIT DE LA RELATION CONTRACTUELLE NEE ENTRE L'ENTREPRISE ET L'AGENCE SELECTIONNEE GRACE AU SERVICE. DE LA MEME MANIERE, IL EST EXPRESSEMENT CONVENU QUE FRANCE TELEVISIONS PUBLICITE NE SAURAIT ETRE APPELEE EN GARANTIE PAR L'ENTREPRISE DU FAIT D'EVENTUELS MANQUEMENTS PAR L'AGENCE SELECTIONNEE A SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES. AUCUNE INDEMNITE, COMPENSATION OU REDUCTION DE PRIX NE POURRONT ETRE SOLLICITEES PAR L'ENTREPRISE DE CES CHEFS.
3. L'ENTREPRISE POURRA PROCEDER AU REGLEMENT DE LA CAMPAGNE, AU CHOIX ET SELON LES CAS :
  - PAR INITIATION DE VIREMENT,
  - PAR VIREMENT SEPA,
  - PAR CARTE BANCAIRE.

L'ENSEMBLE DE CES MODES DE REGLEMENT IMPLIQUE LE RECOURS A DES CONNEXIONS SECURISEES AUPRES D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES OU DE SOCIETES AYANT DEVELOPPE LES SOLUTIONS DE PAIEMENT. FRANCE TELEVISIONS PUBLICITE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE RESULTANT DU DYSFONCTIONNEMENT OU DE LA DEFAILLANCE DES CONNEXIONS OU DES SITES DEVELOPPES PAR DES TIERS AFIN DE PROCEDER AU PAIEMENT, AINSI QUE DES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DES MOYENS DE PAIEMENT DE L'ENTREPRISE QUI POURRAIENT EN RESULTER.

#### 4. DIVERS

France Télévisions Publicité pourra également soumettre l'Entreprise et l'Utilisateur à des conditions d'utilisations additionnelles spécifiques et qui seront communiquées lors de l'accès au Service. Le défaut pour France Télévisions Publicité d'exercer les droits qui lui sont reconnus en application des présentes ne constitue pas une renonciation à faire valoir ces droits. Dans l'hypothèse où l'une quelconque des dispositions des CGU serait annulée par une décision de justice, les parties s'accordent à guider le juge pour que l'appréciation du juge tienne compte de la commune intention des parties manifestée par les CGU, les autres dispositions demeurant valables et continuant de s'appliquer entre les parties. Les titres des articles n'ont qu'une valeur indicative.

#### 5. TITRES

En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

#### 6. LOI APPLICABLE

Les CGU sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

#### 7. JURIDICTION

LE SERVICE ETANT UTILISE PAR LES ENTREPRISES PAR LE BIAIS DE LEURS UTILISATEURS EN TANT QUE COMMERCANTS, EN CAS DE LITIGE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES RELATIONS DE NATURE CONTRACTUELLE OU EXTRA-CONTRACTUELLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.